



Commission
de Surveillance
Mons

Rapport annuel 2019¹

A : Les membres de la Commission de Surveillance
Cc : Le Secrétariat central du CCSP

I. La Commission de Surveillance

A. Composition

Au 1^{er} janvier 2019 la commission de Mons était composée de onze personnes :

Anais LEFRERE, juriste, ayant assumé la charge de secrétaire

André GODIN, retraité

Frank NICAISE, juriste

Gilles-O. TABART, criminologue

Marino SANTARELLI, avocat

Noémie RENUART, juriste, ayant assumé la charge de secrétaire

Orazio ALAIMO, retraité

Pauline MARTIN RODRIGUEZ, criminologue

Valérie SAINT-GHISLAIN, avocate

Yvonne GOFFAUX, retraitée

Pierre CIRRIEZ, magistrat, exerçant la fonction de président

Nous n'avions plus de médecin depuis longtemps.

Dans les derniers temps nous ne fonctionnions plus en réalité qu'à six ou sept.

Au 1^{er} septembre 2019 la commission a été recomposée comme suit :

Anais LEFRERE, juriste

André GODIN, retraité

Aurélie SIPIDO, juriste

Bernard HAENECOUR, avocat

Catherine LUCET, médecin

Clémentine HENRY, avocate

Christiane THIRY, retraitée

Dominique ROBERFROID, médecin

¹ La commission sortante a publié un rapport de clôture d'activité au 31 août 2019 : https://www.cds-cvt.be/fr/system/files/rapport_annuel_2019.pdf

Geneviève THOREAU, magistrat
Jérôme DEMISSE, criminologue
Laura DANNEAU, avocate
Laurence DE CONINCK, éducatrice
Magdalena KSIEZNIAK, responsable technique
Marc MANSIS, responsable syndical
Marino SANTARELLI, avocat
Mathilde MONTEYNE, criminologue
Michel TRINE, infirmier psychiatrique
Pierre CIRRIEZ, magistrat, exerçant la fonction de président
Stéphanie FORTEBRACCIO, secrétaire

Bernard HAENECOUR est décédé le 2 septembre 2019. Christiane THIRY et Mathilde MONTEYNE ont démissionné dans le courant du mois de décembre avant même d'avoir exercé la mission de commissaire du mois.

B. Fonctionnement

Jusqu'au mois de septembre 2019 la commission se réunissait tour à tour chez l'un des commissaires, plus ou moins une fois par mois en fonction des agendas respectifs.

Le commissaire du mois se rend à la prison en principe une fois par semaine et fait rapport à la réunion. Le président rencontre la Direction suivant les besoins.

Depuis le mois de septembre 2019 la commission s'est réunie la première fois dans un local obtenu grâce à l'intervention de l'un de ses membres, une fois à la prison et ensuite dans une salle mise à disposition par la Ville de Mons.

Les visites à la prison ont été organisées en trio, avec un « ancien » pour l'écolage des nouveaux.

Une rencontre spéciale a eu lieu entre l'équipe médicale de la prison et les commissaires plus impliqués par la problématique de la santé.

Nous sommes en contact avec le Service d'Aide aux Détenus et le Barreau.

Au cours des années la commission de Mons a noué de bonnes relations avec la direction et le personnel de l'établissement, qui nous ont permis de dénouer des situations difficiles.

Face au constat des limites de nos moyens d'action et de la nature des doléances des personnes détenues nous avons noué des contacts privilégiés avec le Barreau de Mons.

Enfin, il faut déplorer la perte de motivation d'une partie de l'ancienne équipe pour des raisons variées.

C. Traitement des demandes des personnes détenues / Médiation

La commission est le plus souvent saisie directement par les personnes détenues qui déposent un courrier dans la boîte aux lettres ou nous interpellent lors de nos visites. Parfois ce sont les agents qui nous informent

d'une situation particulière (notamment dans le cas de détenus analphabètes ou des internés). Il arrive également que nous soyons sollicités par les familles, les aumôniers, les services sociaux, les visiteurs bénévoles et très rarement par les avocats.

A noter que pendant la période considérée le Barreau nous a sollicités pour obtenir des informations à propos des conséquences de la surpopulation sur le quotidien des personnes détenues à la prison de Mons.

D. La Commission en chiffres

a. Nombre de réunions mensuelles

La commission de Mons s'est réunie les :

10 janvier 2019

28 février 2019

2 avril 2019

16 mai 2019

25 juin 2019

23 septembre 2019

26 octobre 2019

19 novembre 2019

17 décembre 2019

b. Présence des membres aux réunions mensuelles

10 janvier 2019 : 5

28 février 2019 : 5

2 avril 2019 : 5

16 mai 2019 : 3

25 juin 2019 : 3

23 septembre 2019 : 18

26 octobre 2019 : 15

19 novembre 2019 : 14

17 décembre 2019 : 13

c. Nombre de visites réalisées

30 jusqu'au 31 août 2019

19 à partir du 1^{er} septembre

d. Nombre de demandes reçues

51 jusqu'au 31 août 2019

39 à partir du 1^{er} septembre

(nombre nécessairement approximatif parce qu'il n'est pas nécessairement tenu compte des plaintes répétées pour un même détenu ni des démarches spontanées et surveillance des cachots).

e. Nombre de médiations réalisées

Chiffre impossible à préciser : vérifications au greffe, réorientations vers l'avocat, accélération de transferts ou de prise en charge médicale, réparation du chauffage au Quartier E, recalcul des gratifications des travailleurs, récupération d'effets personnels ...

II. La prison de Mons

A. Fonctionnement

Il s'agit à la fois d'une maison d'arrêt et d'une maison de peine. Elle accueille à la fois des hommes et des femmes et comporte également une annexe psychiatrique.

B. Evénements marquants / principaux changements dans l'établissement

Le bâtiment est particulièrement vétuste et présente des problèmes d'insalubrité (humidité, rats, punaises de lits) qui affectent autant la population carcérale que les agents.

Les plaintes sont récurrentes à ce sujet et les interventions politiques restent vaines.

C. L'établissement pénitentiaire en chiffres

a. Population pénitentiaire

La capacité théorique est de 274 hommes et 27 femmes. Les chiffres varient chaque jour mais la surpopulation moyenne peut être estimée à 30 % chez les hommes jusqu'à un pic de 100 % chez les femmes en début d'année 2019.

b. Nombre de membres de personnel

Le cadre prévu est de 207 agents, mais il n'est pas complet.

On constate un absentéisme chronique. Il n'est pas rare que, sans qu'il y ait un mouvement de grève, un effectif d'une vingtaine de personnes au lieu du double ne permette pas d'assurer les visites et les préaux.

III. La surveillance

A. Les conditions de détention

Les conditions matérielles de détention à la prison de Mons constituent un problème majeur. Tous les acteurs en sont conscients et la commission est bien impuissante pour agir.

Les vices structurels sont tels, dans un contexte social difficile, que les doléances relatives à des problèmes plus mineurs comme le mauvais fonctionnement des télévisions par exemple ne sont pas prises au sérieux par la direction.

B. Contacts avec l'extérieur et liens familiaux

Peu de plaintes à ce sujet, si ce n'est le retard anormal dans la distribution du courrier ou des récriminations à propos de l'attribution des VHS.
Les détenus disposent maintenant de téléphones dans leurs cellules.

C. Le régime et les activités

Quelques détenus font l'objet de mesures particulières qu'ils supportent difficilement.

L'OCD ne s'est plus réuni pendant des mois en raison de l'absence pour maladie de l'agent qui s'en occupe. La commission y reste attentive.

L'attribution des postes de travail, en nombre insuffisant, est toujours source de mécontentement.

Nous sommes intervenus avec plus ou moins de succès pour le recalcul des gratifications des servants. Pour autant, à défaut de bonne volonté si ce n'est de motivation de la part des agents il n'a pas été possible d'améliorer le système mis en place.

D. Les soins de santé

L'infirmerie et l'aile psychiatrique sont en aussi mauvais état que le reste du bâtiment.

Les personnes détenues sont insatisfaites de la prise en charge de leur état de santé malgré les efforts apparents du personnel médical et paramédical. Il manque de médecins spécialistes (dentiste, dermatologue, gynécologue).

Les extractions vers l'hôpital sont souvent problématiques.

La rencontre entre l'équipe médicale et la commission augure une bonne collaboration pour dégager des solutions.

E. La sécurité, l'ordre et la discipline

Les détenus comprennent mal que nous ne puissions intervenir en matière disciplinaire. Les vérifications des dossiers ont montré que la procédure était suivie régulièrement.

Quelques cas de fouilles réalisées de manière irrégulière. Nous avons interpellé la direction qui a rappelé les règles aux agents.

F. Les incidents

Des incidents entre personnes détenues nous sont parfois rapportés, et les demandes portent sur des transferts, en interne ou vers un autre établissement, ou des suites médicales.

Les plaintes contre les agents sont difficiles à traiter. Nous renvoyons les détenus vers leur avocat pour déposer plainte. La direction se dit démunie. Les actions syndicales spontanées perturbant la bonne marche de l'établissement sont habituelles.

G. Le plan de détention et l'aménagement de la peine

Le système est défaillant à défaut de moyens humains et de motivation. La politique de transferts n'est pas toujours compréhensible. Elle handicape assurément les projets de réinsertion. Les délais d'avis ne sont pas respectés par la direction. Nous renvoyons systématiquement les détenus vers leurs avocats.

H. Le personnel

L'ambiance n'est pas bonne entre la direction et une bonne partie du personnel, même si de part et d'autre on se soucie des détenus. Nous constatons une détérioration progressive du climat ces derniers mois. Le SPS est débordé. La commission a de bons contacts avec le greffe.

I. Les garanties

Nous avons noué des contacts directs avec le Barreau pour pallier les retards du SAD. Les détenus sont demandeurs d'information juridique mais cela ne relève pas de notre mission. La communication interne est à améliorer.

IV. Les avis et informations au CCSP

En 2019 les principales informations adressées au Conseil central concernaient les mouvements de grève.

V. Conclusion(s)

La commission renouvelée a été mise sur pied trop récemment pour présenter déjà un bilan. Elle nourrit des ambitions en matière de prise en charge de la santé des personnes détenues ainsi que dans le cadre de la commission des plaintes.

La situation à Mons est cependant gravement obérée par les problèmes de salubrité de l'établissement.
